

Gouvernement du Québec

Décret 759-2025, 11 juin 2025

CONCERNANT la modification du décret numéro 299-2025 du 18 mars 2025 concernant la constitution de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec

ATTENDU QUE, par le décret numéro 299-2025 du 18 mars 2025, le gouvernement a constitué la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec, dont le mandat est d'enquêter et de faire rapport sur :

— les causes et circonstances des problèmes de gestion et de réalisation du programme CASA, tels que constatés par la Vérificatrice générale du Québec, notamment en ce qui concerne la planification du projet, l'attribution du contrat, les dépassements de coûts et la mise en service de la nouvelle plateforme transactionnelle connue sous le nom de SAAQclic;

— le niveau de connaissance des personnes en autorité au sein de la Société de l'assurance automobile du Québec, de même que des ministères concernés, des problèmes de gestion relevés par la Vérificatrice générale du Québec et de leurs conséquences aux diverses étapes de réalisation du programme CASA, particulièrement en ce qui concerne la planification du projet, l'attribution du contrat, les dépassements de coûts et la mise en service de la nouvelle plateforme transactionnelle connue sous le nom de SAAQclic;

ATTENDU QUE, conformément à ce décret, la Commission doit soumettre au gouvernement son rapport final, incluant ses recommandations, au plus tard le 30 septembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce décret afin de reporter cette date au 15 décembre 2025;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE le décret numéro 299-2025 du 18 mars 2025 soit modifié par le remplacement, dans le dernier alinéa du dispositif, de « 30 septembre 2025 » par « 15 décembre 2025 ».

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85868

